



**PROCES-VERBAL**

**de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL**

**du 21 MAI 2015**

---

L'an Deux Mille Quinze, le vingt et un mai, à vingt heures, les Membres du Conseil Municipal se sont assemblés au lieu habituel de leurs séances, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Xavier ARGENTON, Maire de la Ville de Parthenay,

Béatrice LARGEAU, François GILBERT, Françoise PRESTAT-BERTHELOT, Nicolas GUILLEMINOT, Nicole LAMBERT, Laurent ROUVREAU, Brigitte CLISSON, Patrick DEVAUD, Daniel LONGEARD, Gilles BERTIN, Jean-Louis GRASSIGNOUX, Laurence VERDON, Jean-Pierre GUILBAUD, Isabelle PROD'HOMME, Armelle YOU, Didier GAUTIER, Stéphanie CHARPRENET, Dominique TEZENAS DU MONTCEL, Philippe KOUAKOU, Karine HERVE, Albert BOIVIN, Nicole SECHERET, Françoise BELY, Jean-Paul GARNIER, Judicaël CHEVALIER, Magaly PROUST, Claude BEAUCHAMP

Pouvoirs :

Jean GIRARD donne procuration à Jean-Louis GRASSIGNOUX  
Sylvie DEFAYE donne procuration à Françoise PRESTAT-BERTHELOT  
Marie-Christine BELAUD donne procuration à Judicaël CHEVALIER

Absences excusées : Nora SI ZIANI, Dilia DE GOUVEIA

Secrétaires de séance : Gilles BERTIN, Jean-Pierre GUILBAUD

-----

## SOMMAIRE

ACCUEIL D'UNE DELEGATION DE LA VILLE DE TSEVIE AU TOGO DANS LE CADRE DES 25 ANS DU JUMELAGE ENTRE PARTHENAY ET TSEVIE.....	3
<b>ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 19 MARS 2015 .....</b>	<b>12</b>
<b>ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 16 AVRIL 2015 .....</b>	<b>12</b>
<b>AFFAIRES FINANCIERES .....</b>	<b>12</b>
APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014 .....	12
AFFECTATION DU RESULTAT .....	13
DECISION MODIFICATIVE N° 1.....	14
INDEMNITE DE GARDIENNAGE DES EGLISES POUR L'ANNEE 2015 .....	14
REALISATION D'UN NOUVEAU BATIMENT TRIBUNE AU STADE JEAN DAGUERRE - DEMANDE DE DETR 2015 .....	14
<b>ASSURANCES .....</b>	<b>16</b>
ASSURANCES DOMMAGES AUX BIENS ET RISQUES ANNEXES : AVENANT N° 2.....	16
<b>AFFAIRES PATRIOTIQUES .....</b>	<b>16</b>
APPROBATION D'UNE CONVENTION AVEC LE CONSERVATOIRE DE LA RESISTANCE ET DE LA DEPORTATION DES DEUX-SEVRES POUR L'IMPLANTATION ET LE DON D'UNE STELE COMMEMORATIVE AU JARDIN PUBLIC DE PARTHENAY.....	16
<b>RESTAURATION DU PATRIMOINE .....</b>	<b>17</b>
RESTAURATION DE LA TOUR EFFONDREE DU FRONT OUEST DES REMPARTS - PERMIS DE CONSTRUIRE.....	17
<b>AFFAIRES GENERALES .....</b>	<b>17</b>
INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'URBANISME – MISE A DISPOSITION DU «SERVICE COMMUN» DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE PARTHENAY-GATINE .....	17
<b>REDYNAMISATION DU CENTRE-VILLE.....</b>	<b>19</b>
ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DANS LE CADRE DE LA 2EME TRANCHE DU FISAC DE LA VILLE DE PARTHENAY – MONSIEUR VERON.....	19
ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DANS LE CADRE DE LA DEUXIEME TRANCHE DU DOSSIER FISAC DE LA VILLE DE PARTHENAY – MADAME DICENE .....	20
<b>ACTION CULTURELLE .....</b>	<b>20</b>

DEPOT A L'INSTITUT NATIONAL DE LA PROPRIETE INTELLECTUELLE DU NOM "SACRE FESTIVAL" ..... 20

VALIDATION DU BUDGET PREVISIONNEL DU "SACRE FESTIVAL" ..... 27

**QUESTIONS DIVERSES ..... 28**

ACCUEIL D'UNE DELEGATION DE LA VILLE DE TSEVIE AU TOGO DANS LE CADRE DES 25 ANS DU JUMELAGE ENTRE PARTHENAY ET TSEVIE

M. LE MAIRE : Ce soir c'est un Conseil Municipal un peu extraordinaire compte tenu de la présence, dont nous sommes extrêmement honorés, de Monsieur Bruno LOGLO qui est mon homologue de Tsévié au Togo. Comme vous le savez, Parthenay est jumelée avec Tsévié depuis 25 ans. J'ai déjà eu l'occasion de rencontrer Bruno en 2013 à Parthenay et nous avons pu échanger sur les devenir réciproques de nos deux villes. Des choses ont été faites grâce au Comité de Jumelage que je tiens à remercier publiquement ainsi que l'ensemble de ses membres. Bruno est accompagné de Paul AKITI (secrétaire général), Michel HOUNDJO (Spécialiste en Développement Local - Chef du service Planification et Développement à la mairie de Tsévié – chargé du « Projet Eau », Théo AGBEDANU (président du Comité de Jumelage), Koffi AZIAWOTOR (chef traditionnel de quartier – conseiller au bureau du jumelage), Victor TOGBE (animateur Radio Horizon), Kokou GBENYO (Président Délégation Spéciale de la Préfecture).

M. GARNIER (Président du Comité de Jumelage de Parthenay) : Présentation d'un powerpoint.

A l'occasion du 25<sup>ème</sup> anniversaire du jumelage Parthenay-Tsévié, la mairie et le Comité de Jumelage ont invité une délégation de Tsévié.

La ville de Tsévié est située à 35 kilomètres de Lomé la capitale du Togo. Elle fait partie de la préfecture du Zio qui correspond en surface au département des Deux-Sèvres. Tsévié a été jumelée avec Parthenay en 1990 (cérémonie à Parthenay) et en 1991 à Tsévié. Nous avons mené des actions dont l'assainissement de certaines rues, une école traditionnelle etc. Nous avons signé, il y a deux ans, une convention avec la bibliothèque. La ville de Parthenay a envoyé un informaticien durant 2 à 3 semaines pour aider à l'installation de l'informatique à la mairie de Tsévié. Nous avons également aidé un centre pour handicapés. Nous avons inauguré l'avenue des Deux-Sèvres et l'allée de Parthenay. A Parthenay, nous avons l'allée de Tsévié située entre la place du Drapeau et la Sous-Préfecture. Nous envoyons des médicaments et du matériel à l'hôpital. Nous avons envoyé des couveuses mais là-bas cette pratique n'est pas utilisée car les enfants restent dans le lit avec la maman pour faciliter l'allaitement maternel. Parthenay a participé à la création de 54 bornes fontaines. Le prix est de 25 francs CFA les 25 litres. Nous avons également aidé à réhabiliter le marché. Une action que nous menons toujours est la remise de paires de lunettes que nous récupérons auprès des opticiens de Parthenay. Nous faisons marquer les dioptries et nous les expédions à Tsévié ainsi qu'à Manakara. Nos amis togolais seront sur le stand de la foire expo à partir de demain soir. Je vous remercie.

M. LOGLO (Maire de Tsévié) : Monsieur le Maire et cher ami, messieurs les adjoints au Maire, distingués conseillers municipaux, chers invités, mesdames et messieurs. Il m'est particulièrement agréable de prendre la parole en ce moment solennel pour dire merci à Monsieur le Maire de nous avoir acceptés pour présenter ce que nous avons gagné du nouveau partenariat, c'est-à-dire le Plan de Développement Communal.

Avant ça, je voudrais comme le dit l'adage, mieux vaut tard que jamais, présenter au nom de la Ville de Tsévié nos félicitations à Monsieur le Maire pour sa réélection à la tête de cette belle commune. Je voudrais aussi dire merci à Monsieur le Président du Comité de Jumelage pour ses efforts et aussi remercier la Ville de Parthenay de nous avoir doté, il y a deux ans de cela, de deux forages. C'est un projet qui est en début de réalisation. D'ici une dizaine de jours nous allons faire la cérémonie de la première pioche et ces deux ouvrages seront inaugurés dans la première quinzaine du mois d'août prochain. Mesdames et messieurs je ne vais pas être long, 30 minutes nous sont données par Monsieur le Maire de la Ville et en tant que Maire tout ce qui sort de sa bouche est un arrêté, nous devons le respecter.

Nous avons dans le groupe des techniciens de taille en l'occurrence mon frère Paul, secrétaire général de la Ville de Tsévié et Michel qui en est à sa deuxième visite à Parthenay. Pour moi, c'est ma troisième visite, en 2004, 2013 et aujourd'hui. Nous avons dans la délégation un chef traditionnel, chef de quartier qui représente la chefferie traditionnelle de Tsévié à Parthenay.

Je voudrais vous présenter mon frère Kokou qui est le président du conseil de la préfecture de ZIO.

Tsévié étant la ville chef de la région maritime située à une trentaine de kilomètres de la capitale, la région maritime est la région la plus peuplée de notre pays le Togo. Il est le président du conseil. Nous avons voulu qu'il fasse le déplacement avec nous cette année pour voir et apprécier ce qui se passe entre deux villes. Nous avons dans la délégation le président du conseil du jumelage à qui je voudrai profiter de l'opportunité pour lui

jeter des fleurs parce-que depuis 25 ans que le jumelage existe, il est resté en veilleuse environ 10 ans, et quand je l'ai approché pour rallumer la flamme de ce jumelage, il a accepté et dirigé le comité provisoire. Il l'a fait brillamment et ses collègues lui ont fait confiance et l'ont élu président du comité de jumelage. Je voudrais vous prier de lui faire un bon. Merci beaucoup.

Le dernier que je voudrais vous présenter c'est mon jeune frère Victor, ce journaliste de talent qui a ses ramifications dans l'occident dirigeant, impeccable, très jeune avec une voix très belle. Quand il parle on a envie de le voler.

Monsieur le Maire, Messieurs les Adjoints au Maire, distingués Conseillers voici la délégation présentée que vous recevez cet après-midi. Une fois encore, je voudrais renouveler mes remerciements. Que dieu vous bénisse. Merci beaucoup.

M. HOUNDJIO Michel (Spécialiste en Développement Local - Chef du service Planification et Développement à la mairie de Tsévié – chargé du « Projet Eau » : Monsieur le Maire de Parthenay, Monsieur le Maire de la Ville de Tsévié, mesdames, messieurs, tous protocoles respectés, j'ai la responsabilité de vous présenter ce soir le Plan de Développement Communal de la ville de Tsévié.

C'est dans ce document que sont répertoriées les actions du développement qui sont planifiées sur la période 2015-2019. La présentation va suivre le plan suivant :

- Le contexte d'élaboration de ce document
- La présentation succincte de la commune de Tsévié
- La vision et les orientations qui sont définies dans le document
- Les grands projets et programmes
- Le budget
- Le système de suivi-évaluation

Le contexte qui a conduit à l'élaboration de notre Plan de Développement Communal c'est d'abord la loi portant sur la décentralisation qui donne la possibilité aux communes d'avoir un plan de planification. Ce document doit être arrimé sur le document national que nous appelons SCAPE (Stratégie de Croissance Accélérée et de Promotion de l'Emploi). Notre document de planification est parfaitement arrimé sur les grandes orientations définies par le TOGO.

L'objectif général de ce document est de permettre aux acteurs à savoir (Conseil Municipal, acteurs publics et privés, société civile, population) de concevoir un projet de société partagé ; un cadre de référence pour la satisfaction des aspirations de développement de la commune. Il s'agit d'avoir une même vision de développement pour la commune de Tsévié.

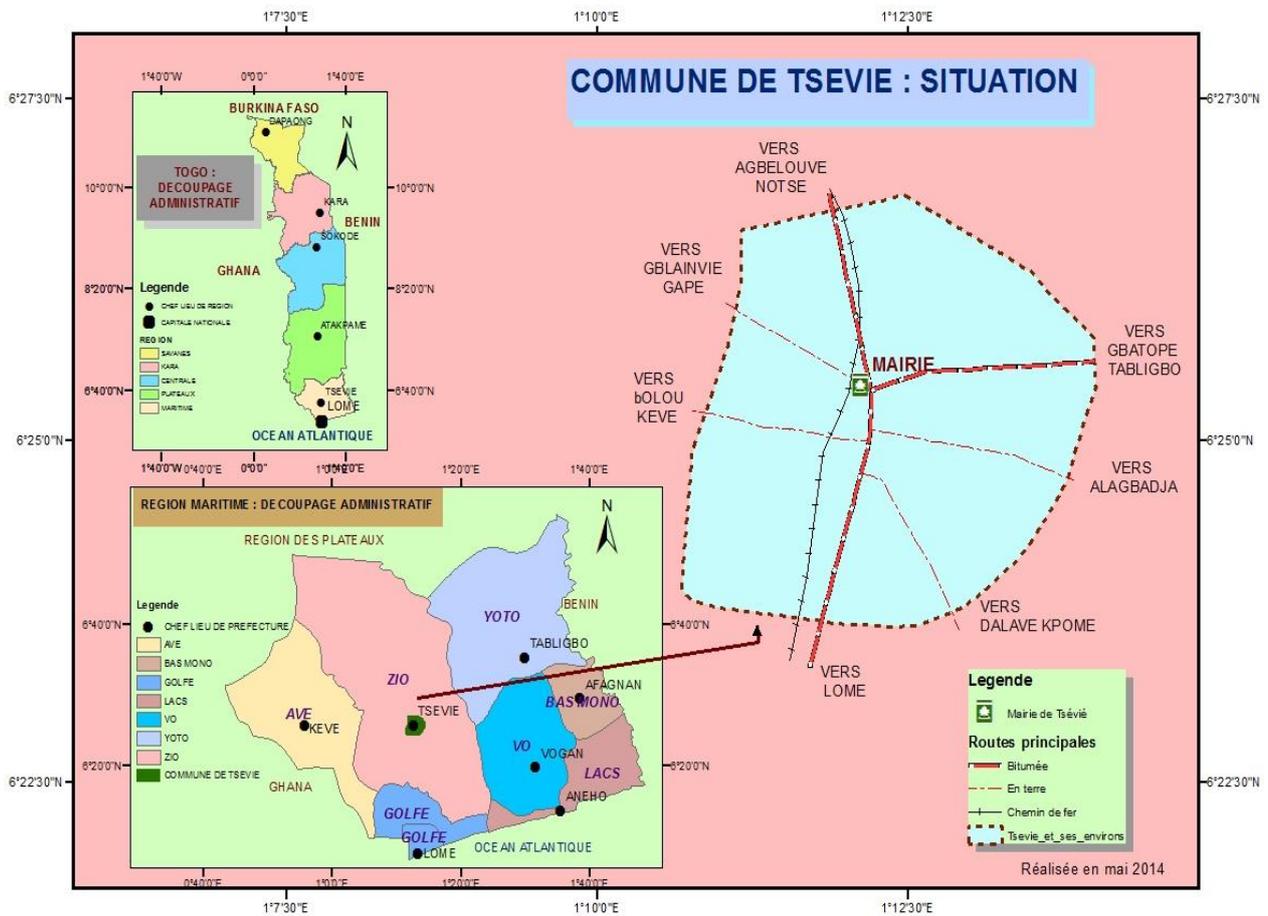
Les objectifs spécifiques sont entre autres :

- Doter la commune d'un outil de cadrage et de planification des actions de développement
- Permettre à la commune de gérer rationnellement ses ressources limitées
- Responsabiliser les acteurs locaux sur le développement à la base

En somme, c'est de disposer d'un outil de négociation avec les différents partenaires au développement. Il ne s'agit plus de faire des navigations à vue mais avec ce document nous avons un outil solide de dialogue avec les partenaires.

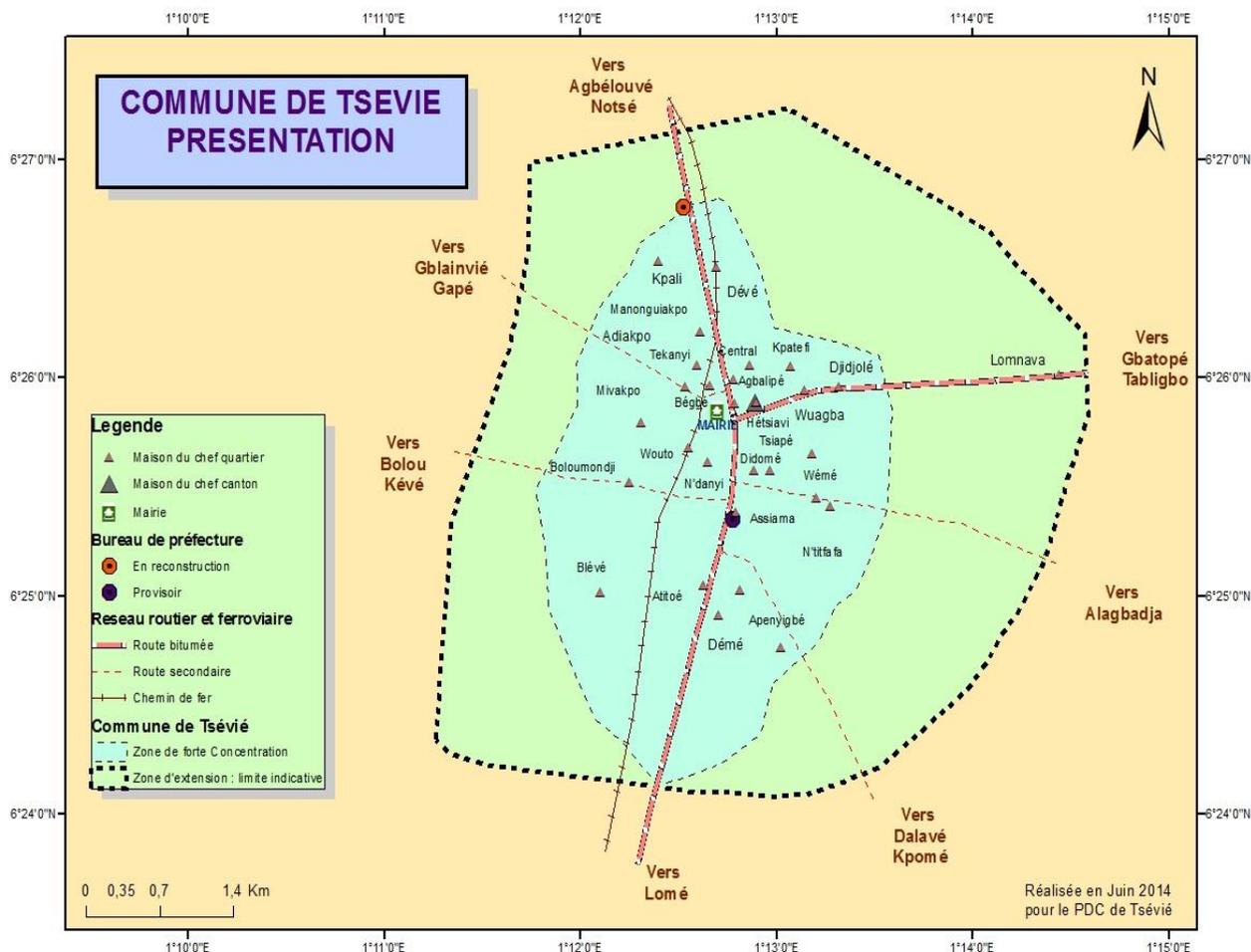
Présentation géographique de la commune de Tsévié

Tsévié est une ville carrefour, située au cœur de la préfecture de ZIO.



Tsévié est une ville qui se situe au cœur de plusieurs villes comme Notse, Keve, Tabligbo, Lomé etc. C'est une ville carrefour. Pour aller par exemple au Ghana, au Bénin, au Burkina Faso ou à Lomé vous êtes obligé de passer par Tsévié. Cela offre plusieurs possibilités pour la commune.

Aujourd'hui, nous remarquons que Lomé, qui est à 35 km de la ville de Tsévié, est complètement saturée. La vision est que pour les années à venir les grandes infrastructures convoient dans cette ville. Il faut que l'on soit à même d'avoir une vision prospective pour accueillir le trop plein de Lomé. C'est une ville qui a de l'avenir.



- Superficie : 25 km<sup>2</sup>
- Nombre quartiers : 27
- Population : 54.474 habitants
- Situation : environ 35 km de Lomé
- Chef-lieu de la Préfecture du Zio et de la Région Maritime

Pour élaborer ce Plan de Développement Communal il y a eu plusieurs phases :

- Phase préparatoire, un arrêté a été pris. Un comité d'élaboration a été mis en place pour conduire tout le processus d'élaboration
- Phase de diagnostic qui a permis d'interroger les acteurs clés de la commune. Tous les quartiers ont été consultés (les chefs traditionnels, la société civile...). Cela a été un processus très participatif.
- Phase de définition de la vision, des orientations. Il s'agit pour tous les acteurs de la commune d'avoir une vision partagée sur une période de 15 ans (2015-2030)
- Phase de programmation, budgétisation
- Phase de validation, adoption et vulgarisation

La séance de cet après-midi fait partie de la phase de vulgarisation. Il s'agit pour le moment de faire partager le contenu de ce document aux partenaires en développement.

La vision d'ici 2030 c'est d'avoir une commune paisible à gouvernance concertée avec une gestion performante et inclusive, une économie locale florissante créatrice d'emplois, un rayonnement culturel, dans un élan de cohésion sociale, de participation citoyenne, offrant des services sociaux de base et de qualité dans un environnement sain pour le bien-être social.

Quelles sont les orientations stratégiques (OS) que nous avons définies ?

- **OS1** : Renforcement de la performance de l'administration locale et promotion du genre. Nous nous sommes dit que pour porter cette vision il faudrait que l'administration communale soit performante ;
- **OS2** : Promotion de la cohésion sociale, de garantie sécuritaire et de participation citoyenne ;
- **OS3** : Amélioration de la couverture en services sociaux de base et lutte contre les IST/ VIH SIDA, les maladies et pathologies émergentes ;
- **OS 4** : Aménagement du territoire et protection de l'environnement ;
- **OS 5** : Développement de l'économie locale axée sur l'entrepreneuriat, l'artisanat et la culture

Ce sont les 5 OS que nous avons tracés et qui nous ont permis d'avoir 9 grands programmes dont :

**Programme 1** : Appui institutionnel – Coût : 1 726 000 €

Projet 1.1 : Renforcement de l'administration municipale

Projet 1.2 : Renforcement des infrastructures et équipements de la mairie.

Projet 1.3 : Amélioration du système de communication de la mairie

Projet 1.4 : Promotion de la participation du genre dans les politiques et actions publiques communales

Projet 1.5 : Amélioration de la mobilisation des ressources financières propres de la commune

**Programme 2** : Promotion de la cohésion sociale, de la sécurité des personnes et des biens et de la participation citoyenne – Coût : 48 000 €

Projet 2.1 : Valorisation de la Chefferie traditionnelle pour la prévention des conflits sociaux. Chez nous la chefferie traditionnelle joue un rôle déterminant dans la résolution des conflits, raison pour laquelle nous avons un chef traditionnel qui fait partie de la délégation.

Projet 2.2 : Appui à la redynamisation des comités de développement des quartiers (CDQ) et du CDVT. Dans chaque quartier nous avons des structures de bases qui représentent toute la population. Il s'agira de redynamiser ces structures, ces organisations communautaires.

Projet 2.3 : Vulgarisation des procédures d'actes de justice et renforcement de la sécurité.

**Programme 3** : Aménagement du territoire communal et protection de l'environnement – Coût : 351 000 €

Projet 3.1 : Planification et réglementation de l'occupation de l'espace communal

Projet 3.2 : Réhabilitation des infrastructures routières

Projet 3.3 : Gestion rationnelle de l'environnement

**Programme 4** : Amélioration de l'accès à l'eau potable, l'assainissement, l'hygiène et à l'énergie – Coût 1 248 000 €

Projet 4.1 : Facilitation de l'accès à l'eau potable – Dans ce programme nous retrouvons le projet qui est financé par la ville de Parthenay c'est-à-dire la réalisation de 2 forages. La ville de Parthenay a compris très tôt la priorité de l'eau et l'étude diagnostic nous a révélé que parmi les 3 priorités de la commune nous retrouvons la question essentielle de l'eau

Projet 4.2 : Amélioration des conditions d'hygiène et d'assainissement

Projet 4.3 : Augmentation de la couverture en énergie électrique et d'autres sources d'énergie

**Programme 5** : Amélioration de l'accès à l'éducation de base – Coût 347 000 €

Projet 5.1 : Encouragement les actions d'éducation complémentaires

Projet 5.2 : Amélioration du cadre d'étude scolaire et de la qualité de l'enseignement

**Programme 6** : Amélioration de la couverture en soins de santé primaire de qualité – Coût 162 000 €

Projet 6.1 : Promotion de l'accès aux soins de santé

Projet 6.2 : Amélioration des prestations des services

**Programme 7** : Dynamisation des activités de commerce – Coût 85 885 €

Projet 7.1 : Construction des infrastructures marchandes

Projet 7.2 : Mise en place d'un mécanisme d'appui technique et financier aux activités économiques

Revenons sur le projet « Construction des infrastructures marchandes ». Le lundi avant de prendre le vol j'ai eu la chance de participer à une réunion. Le Maire était invité par le Ministre de la décentralisation et le ministre nous disait que par rapport à la population de Tsévié, il importe que nous puissions avoir un marché de référence dans la région maritime. S'il plait à Dieu, nous sommes en train d'y travailler, la ville de Tsévié aura un marché de référence dans toute la région maritime, histoire d'avoir une vision prospective pour accueillir plus tard le trop plein de Lomé.

**Programme 8** : Promotion de l'Artisanat des activités agro-pastorales et des unités de transformation de produits locaux (PMI/PME) – Coût 74 000 €

Projet 8.1 : Développement de la production agro-pastorale et des unités de transformation des produits locaux

Projet 8.2 : Développement des initiatives entrepreneuriales et installation des PME/PMI

**Programme 9** : Promotion de la culture, du tourisme, de l'hôtellerie et des loisirs – Coût 683 000 €

Projet 9.1 : Renforcement de capacité d'accueil des structures hôtelières et socio- culturelles

Projet 9.2 : Promotion du sport, des loisirs et de la culture

Pour réaliser ces 9 programmes nous avons mis en place un dispositif de suivi-évaluation. La première équipe qui chapeaute la mise en œuvre de ce plan de développement est le Conseil Municipal. Dans ce dispositif, nous avons également le Maire, mais aussi un organe très important qui est la Commission Communale de Concertation. Le service qui conduit ce processus de mise en œuvre est le service Planification et Développement de la mairie.

Je me pose une question. Je suis Parthenay, que dois-je faire dans la mise en œuvre du Plan de Développement de la ville de Tsévié... ? C'est une question que je me pose mais permettez que je vous retourne cette question-là. Merci.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup pour cette présentation qui correspond chronologiquement parlant à l'arrêté que j'avais pris comme Bruno l'a soulevé tout à l'heure. C'est un nouveau mode de gouvernance en fait. Nos amis seront là jusqu'à la fin de la semaine prochaine sauf Bruno qui partira jeudi prochain. Nous aurons l'occasion de nous revoir avec la délégation togolaise notamment lors des fêtes de Pentecôte où le Comité de Jumelage tient un stand sur la foire exposition. Ils seront très présents sur Parthenay avec un programme très varié.

Je tiens à remercier Jean-Paul GARNIER et son équipe plus particulièrement Danièle PARNAUDEAU, Claudette PIGEAU ainsi que Béatrice LARGEAU qui avec Laurence VERDON ont beaucoup participé à l'accueil et à l'organisation des visites sur Parthenay et la Gâtine de nos amis de Tsévié. Un grand merci à toutes ces personnes. Je vous laisse la parole si vous souhaitez poser des questions à nos amis.

M. GILBERT : Lors de notre rencontre voici 2 ans vous avez parlé d'un certain nombre de fontaines privées à Tsévié donc des gens qui étaient en capacité de se financer eux-mêmes des puits. En revanche, pour la population c'était plus compliqué, il y en avait moins et le service public de l'eau était un peu complexe et c'est dans ce cadre-là que nous avons aidé à faire ces fontaines. J'aurai aimé savoir combien de puits vous avez actuellement et combien de familles ils desservent.

M. HOUNDJO : Nous avons environ 64 bornes fontaines sur la commune de Tsévié. On remarque que c'est une ville qui est en expansion. Il y a des nouveaux quartiers qui se créent donc il est très difficile pour la population en périphérie d'avoir de l'eau. Les deux forages se trouvent dans ces quartiers-là. C'est un besoin très important pour la population et la réalisation de ce projet va fortement aider la population de Tsévié. Merci.

M. GILBERT : Il y avait des gens qui allaient chercher de l'eau dans des endroits où l'eau n'était pas potable. Est-ce toujours le cas ?

M. HOUNDJO : C'est un phénomène qui est encore présent. Par exemple, l'eau de ruissellement qui est utilisée par la population et même la distance pour avoir accès à l'eau. Une jeune fille, au lieu d'aller à l'école, prend son temps pour aller chercher de l'eau sur plusieurs kilomètres. Ce sont des phénomènes qui existent encore. L'eau de ruissellement occasionne des maladies hydriques au niveau de la population.

M. GARNIER : Il y a aussi des personnes qui n'ont pas forcément les moyens d'avoir accès à l'eau. Le projet que nous avons monté avec la Ville de Parthenay, le Comité de Jumelage, l'Agence de l'eau, la Région et le Syndicat Mixte des Eaux de Gâtine c'est aussi avec un investissement très fort de la population qui est partie prenante. Donc, l'eau sera moins chère pour eux. Sur les 50 000 €, la mairie de Tsévié et la population ont participé à hauteur de 12 000 € ce qui est énorme. Cela fait aussi partie de l'amélioration de l'accès à l'eau et comme le disait Michel éviter que certaines jeunes filles aillent chercher l'eau plutôt que d'aller à l'école.

Mme LARGEAU : Combien coûte la bassine d'eau ?

M. HOUNDJO : C'est 25 francs CFA soit 0,05 centimes d'euros. En période de pénurie, l'eau se raréfie donc ceux qui ont l'eau font de la surenchère et augmentent un peu le prix. Le problème d'eau est crucial.

Mme SECHERET : A quelle profondeur faite vous les forages ?

M. HOUNDJO : Sur le premier, il est à 96 m et le deuxième à 105 m.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup de cet exposé extrêmement clair et intéressant. Peut-être un dernier mot de Monsieur le Maire ?

M. LOGLO : Nous allons vous laisser la parole et tout à l'heure nous allons être observateurs dans la salle mais avant je voudrais revenir à cette belle question : « Je suis Parthenay, que dois-je faire pour la mise en œuvre du Plan de Développement Communal de Tsévié ? ». Merci beaucoup, merci à vous tous, merci messieurs les techniciens de taille de la mairie de Tsévié, nous vous avons vu à l'œuvre et savons que vous êtes des techniciens parfaits. Merci beaucoup.

-----

M. LE MAIRE : Avant de commencer ce Conseil Municipal, je souhaiterais que nous rendions hommage à deux anciens membres du Conseil Municipal décédés récemment.

Monsieur Roger GUILBOT qui a été Maire-Adjoint au Conseil Municipal de Parthenay en 1977, 4<sup>ème</sup> adjoint, il a siégé en 1983 date à laquelle il a démissionné. Roger GUILBOT était bien connu en tant qu'horticulteur-fleuriste à Parthenay. Son dernier emplacement commercial était en face des Halles dans le prolongement de la rue Jean-Jaurès. Ses obsèques ont eu lieu à l'église Ste Croix le 25 avril dernier. Il avait 76 ans. Je vous demande de bien vouloir vous lever et d'observer une minute de silence en sa mémoire.

Nous a quitté également, Monsieur Jean MARTINEAU qui était conseiller municipal à Parthenay. Il était né le 10 mars 1932 à Parthenay. Il avait repris l'activité professionnelle de son père, une petite entreprise de zingueur-couvreur-plombier située au 38 rue du Jardin Public et était à ce titre, investi en tant que membre de la Chambre des Métiers dans son syndicat professionnel. Il a été conseiller municipal de 2006 à 2008 suite à la démission de Benjamin CHAUVINEAU. Il avait intégré les commissions sports, finances et travaux. Il est décédé à l'âge de 83 ans le 14 mai 2015. Veuf de Michèle, née VEILLON, dont il a eu un fils dénommé Eric. Je vous propose de vous lever et d'observer une minute de silence en sa mémoire.

O  
O O  
O

## DECISIONS ET COMMANDE PUBLIQUE

Le Conseil Municipal est invité à prendre connaissance :

- des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de ses délégations d'attributions,
- de la commande publique.

Mme BELY : Décisions DV40 et DV52, ce sont des conventions qui concernent des associations. Je voudrais savoir pourquoi il y a 2 poids 2 mesures puisqu'à l'une on demande de verser une contribution financière à la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine et pas à l'autre. La première concerne l'association Mieux vivre à St Paul qui occupe des locaux de l'école Jules Ferry et la deuxième l'association La Croche Cœur qui occupe les locaux de l'école Montgazon.

Mme PRESTAT-BERTHELOT : Concernant l'association Mieux vivre à St Paul, c'est pour l'aide aux devoirs, il s'agit d'une compétence communautaire. Pour La Croche Cœur c'est une association de Parthenay qui n'a rien à voir avec le scolaire. J'avoue que je découvre les 1 000 € pour Mieux vivre à St Paul donc je ne sais pas.

M. LE MAIRE : On posera la question mais je pense que les locaux étant communautaires...

Mme BELY : C'est la même chose pour Montgazon.

M. LE MAIRE : Oui mais l'activité exercée n'est pas la même.

Mme BELY : L'association Mieux vivre à St Paul est peut-être communautaire mais on pourrait faire un geste.

M. LE MAIRE : Cela correspond à une subvention. Les 1 000 € sont versés à la Communauté de communes et ce montant est compensé par une subvention complémentaire qui est versée par la ville de Parthenay à l'association. Nous vérifierons. Mieux Vivre à St Paul fait partie des activités prises en charge par la Communauté de communes dans des locaux de la Communauté donc c'est un peu spécifique à la ville de Parthenay par rapport aux autres collectivités de la Communauté de communes. La Communauté de communes étant propriétaire des bâtiments a demandé une contrepartie financière à l'occupation des locaux. Cela ne coûte rien à l'association. C'est le paiement qui est compensé par une subvention de la Ville pour l'occupation de locaux communautaires.

-----

M. BEAUCHAMP : Commandes n°133 et 134 : Pourriez-vous nous donner des précisions sur l'audit de la société CTR ?

M. LE MAIRE : C'est une société que nous avons mandaté pour optimiser la fonction achat de la collectivité. Leur activité est rémunérée non pas par une prestation forfaitaire ou horaire mais rémunérée au résultat, à l'optimisation obtenue.

M. BEAUCHAMP : Vous ne craignez pas que ce genre d'audit ne donne du travail supplémentaire aux agents car ils vont leur demander de remonter toutes les informations. Parfois, le remède est pire que la maladie.

M. LE MAIRE : Il faut espérer que non. Ce n'est pas la première fois que nous utilisons ce procédé. Il y a beaucoup de sociétés qui font cela et qui sont rémunérées au résultat.

M. BEAUCHAMP : C'est très tendance les audits.

M. LE MAIRE : Je ne parle pas de l'audit mais de la rémunération au résultat.

-----

M. BEAUCHAMP : Commandes n° 115 et 116 : Concernant l'éclairage public, il n'y a pas de convention ? Souvent il y a des contrats de maintenance pour l'éclairage.

M. ROUVREAU : Là, il ne s'agit pas de maintenance mais de dépannage. Ce sont deux soucis que nous avons sur le boulevard de l'Europe où il a fallu faire intervenir un véhicule de Séolis pour repérer les anomalies sur un réseau défaillant à deux endroits. La maintenance de l'éclairage publique est faite par les agents de la ville.

Mme PROUST : Commande n°124 (Association les Zeco – spectacle du groupe Madragoa organisé à la MCP le 14 juin). Est-ce la ville qui programme ce spectacle le 14 juin ? Dans quel cadre ?

M. LE MAIRE : Nous vous donnerons l'information.

-----

Mme BELY : N°126 : Pourquoi la ville prend-elle en charge la distribution du magazine de la Communauté de communes « Mag'Gâtine » ?

M. GUILLEMINOT : Cela a été optimisé en termes de coût mais chacun a pris sa part.

Mme PRESTAT-BERTHELOT : Les autres communes distribuent par leurs propres moyens.

Mme BELY : Cela pourrait faire l'objet d'un marché au niveau de la Communauté de communes et permettrait de faire travailler d'autres structures. Ce n'est pas si évident que cela pour certaines communes de distribuer par leurs propres moyens.

M. LE MAIRE : C'était un accord collectif sur le fait qu'il y ait une optimisation. Parthenay distribuait les Echos Parthenaisiens, le magazine communautaire et les autres communes distribuaient le magazine communautaire. Pour les toutes petites communes (150 à 200 habitant) cela pouvait se faire par les élus. L'idée était que ce soit distribué en même temps qu'un bulletin municipal donc on mutualisait la distribution.

Mme BELY : Il semble que dans certaines communes ce soit difficile de faire la distribution.

M. LE MAIRE : Il y avait 2 solutions. Soit ils prenaient une société soit les élus le faisaient eux-mêmes.

-----

Mme SECHERET : Commande n°120 : La CIGEC a mis en place un aérateur au Centre Médico-Social. Je pense qu'il y a une erreur ce doit être le Centre Médico-Scolaire.

M. LE MAIRE : Oui, tout à fait.

Mme SECHERET : Est-ce que vous pouvez nous donner des informations par rapport aux études qui ont été faites sur le radon et les nuisances ?

Mme BARANGER (Directrice Générale des Services) : Les études pour le radon étaient plutôt bonnes. Nous avons un seuil au-dessus de la norme soit 448 becquerels au lieu de 400 ce qui est assez faible. Les mesures à prendre sont d'aérer pour assainir l'air. Pour autant, la décision a été prise d'améliorer la ventilation des lieux.

Mme SECHERET : Est-ce que le personnel est toujours dans les locaux ?

Mme PRESTAT-BERTHELOT : Ils sont au lycée Pérochon depuis le début de la semaine car ils ont exercé leur droit de retrait. Quand un agent estime être dans une situation de danger pour lui-même ou pour les autres il exerce ce que la loi appelle le droit de retrait et c'est ce qu'ils ont fait. Ils ont été relogés par l'Inspection Académique au sein du lycée Pérochon dans l'attente de la mise en place de l'aérateur et des travaux qui doivent être faits. Donc jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Mme SECHERET : Y a-t-il eu un rapport de l'ARS ?

Mme PRESTAT-BERTHELOT : Il y a eu une expertise d'un délégué de l'ARS qui est passé sur les lieux et qui a jugé en fonction des symptômes présentés par le personnel.

Mme BELY : Pour information, puisque j'arrive de la Région, ils sont hébergés à titre gratuit dans les locaux du lycée Pérochon. Je note par rapport à ce que j'ai dit tout à l'heure pour les associations.

M. LE MAIRE : Ce n'est pas une association.

-----

Mme SECHERET : Commande n°137 : Bureau Veritas - Mission de contrôle pour la construction du stade Jean Daguerre). Cette mission est-elle prévue dans le marché global ou est-ce en plus ?

M. ROUVREAU : Tous les contrôles obligatoires entrent dans l'enveloppe finale.

-----

M. CHEVALIER : Y a-t-il un service « achats » à la Ville ?

M. LE MAIRE : Oui, il est situé au Centre Technique Municipal.

O  
O O  
O

#### ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 19 MARS 2015

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter ce procès-verbal.

\*ADOpte A L'UNANIMITE.

#### ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 16 AVRIL 2015

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter ce procès-verbal.

\*ADOpte A L'UNANIMITE.

O  
O O  
O

### AFFAIRES FINANCIERES

#### APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014

Mme CLISSON : Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le compte de gestion du comptable public qui est conforme à celui de l'ordonnateur,
- d'approuver le compte administratif 2014, budget principal et budget annexe "régie de transport".

Mme CLISSON procède à la lecture du Compte Administratif.

M. CHEVALIER : Est-ce que la lecture obligatoire, ligne par ligne, c'est un protocole ou est-ce que l'on pourrait le rendre, et ce n'est pas une critique, un peu plus attractif ? Cela permettrait que tout le monde reste concentré sur ce que l'on dit car c'est important ce sont les chiffres. Nous en avons connaissance par le document, peut-être que la presse ne l'a pas et que c'est la raison. C'est long, l'attention est perdue au fur et à mesure. Par respect pour Mme CLISSON, ce serait bien que tout le monde reste attentifs, si je peux me permettre. C'est juste une réflexion que nous pourrions avoir.

Mme CLISSON : Nous y avons pensé. Nous allons garder les caractères obligatoires mais nous avons pensé à changer de présentation, surtout les documents qui sont obligatoires, mais un peu rébarbatifs.

M. CHEVALIER : Pour vous, je pense que ce n'est pas forcément un moment très agréable.

Mme CLISSON : C'est comme ça.

M. LE MAIRE : Avez-vous des interventions sur ce sujet ?

M. BEAUCHAMP : Si nous tenons compte des restes à réaliser le résultat est très mince sur le compte administratif 2014.

M. CLISSON : En ce qui concerne l'investissement, nous avons calculé une réalisation de 66 %, 70 % si nous tenons compte des reports.

M. BEAUCHAMP : Si nous reprenons le bilan en enlevant le fonctionnement, l'investissement et les restes à réaliser nous finissons à 11 660,70 € ce qui est relativement faible. D'autre part, sur le budget investissement au niveau de l'achat de logiciels si nous prenons le réalisé plus le reste à réaliser nous sommes à 85 000 €. Ce n'est pas un peu important au niveau de l'investissement de logiciels sachant que ce n'est pas partagé avec la Communauté de Communes ?

M. LE MAIRE : Si, là c'est la part de la Ville.

M. BEAUCHAMP : Si on compte sur les deux années, nous arrivons à 142 000 € de logiciels cela fait cher.

M. GILBERT : Nous sommes passés en 2010 et il y a eu énormément de licences sur 3 ans.

M. BEAUCHAMP : Oui mais enfin 11 000 € de résultat et 142 000 € de logiciels... En ce qui concerne les travaux en régie il y avait 150 000 € de prévus et nous sommes à 104 000 €. N'y aurait-il pas moyen de pousser un peu sur les travaux en régie ? Quand il faut serrer les budgets il faut essayer de chercher tous les moyens d'y arriver.

M. LE MAIRE : Il y a une bonne charge par service tout de même. Nous pouvons toujours optimiser l'organisation s'il y a un différentiel.

M. BEAUCHAMP : En 2013, nous étions à 160 000 €, là nous sommes à 104 000 €...

Mme PROUST : J'ai une question sur la diapositive 30 en investissement sur les lignes « enseignement » et « culture » entre les prévisions, les réalisations et le report. Il y a à peu près 100 000 € d'écart. Qu'aviez-vous prévu qui n'a pas été réalisé ?

Mme HERAULT (Responsable du service Financier) : Concernant l'enseignement, il s'agit du transfert de la compétence scolaire et pour la culture cela correspond aux travaux du Palais des Congrès.

M. LE MAIRE quitte la salle et Mme LARGEAU, première adjointe, fait procéder au vote du compte administratif dont les résultats sont les suivants :

- Budget principal : ADOPTE A L'UNANIMITE
- Budget annexe « régie de transports » : ADOPTE A L'UNANIMITE

M. LE MAIRE reprend place et fait procéder au vote du compte de gestion qui est ADOPTE A L'UNANIMITE.

oOo

#### AFFECTATION DU RESULTAT

Mme CLISSON : Après avoir constaté que le résultat cumulé de clôture en fonctionnement fin 2014 s'établit à 903 746,23 €, il est proposé au Conseil Municipal d'affecter la somme de 892 085,53 € à la section d'investissement pour assurer son équilibre et financer les restes à réaliser : 287 798,25 € en dépenses.

Cette affectation fera l'objet d'un titre au chapitre 912.00.1068.

Déficit d'investissement fin 2014	Reports de 2014			Besoin de financement
	Dépenses	Recettes	solde	
-836 373,17	287 798,25	232 085,89	-55 712,36	892 085,53

\*ADOPTE A L'UNANIMITE.

o0o

DECISION MODIFICATIVE N° 1

Mme CLISSON : Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la décision modificative jointe.

\*ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

o0o

INDEMNITE DE GARDIENNAGE DES EGLISES POUR L'ANNEE 2015

Mme CLISSON : La circulaire du 8 janvier 1987 réf NOR/INT/A/87/00006/C a précisé que le montant maximum de l'indemnité allouée aux préposés chargés du gardiennage des églises communales pouvait faire l'objet d'une revalorisation annuelle au même taux que les indemnités exprimées en valeur absolue allouées aux agents publics et revalorisées suivant la même périodicité.

La circulaire du 29 juillet 2011 réf NOR/IOC/D/11/21246C a rappelé ce principe.

La règle de calcul habituelle conduit au maintien pour 2015 du montant fixé en 2012, 2013 et 2014. En conséquence, le plafond indemnitaire applicable pour le gardiennage des églises communales demeure en 2015 celui fixé par circulaire du 25 janvier 2012 à 474,22 € pour un gardien résidant dans la commune où se trouve l'édifice du culte.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de verser au diocèse de Poitiers deux indemnités soit  $474,22 \times 2 = 948,44$  € pour le gardiennage de l'église Sainte-Croix et de l'église Saint-Laurent,
- de dire que les crédits nécessaires sont ouverts au budget 2015, chapitre 920-02042-6282.

\*ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

o0o

REALISATION D'UN NOUVEAU BATIMENT TRIBUNE AU STADE JEAN DAGUERRE - DEMANDE DE DETR 2015

Mme CLISSON : Dans le cadre d'un projet global de reconstruction et restructuration du stade Jean DAGUERRE, la commune de Parthenay souhaite faire construire un nouveau bâtiment comprenant notamment une tribune, un espace de préparation physique, des vestiaires, une infirmerie, un club-house, des bureaux, des locaux techniques et de rangement, des sanitaires.

L'estimation détaillée des travaux de construction de ce bâtiment-tribune s'élève à 1 582 105 € HT.

Ces travaux peuvent faire l'objet d'une demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2015, à hauteur de 120 000 €.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de valider le plan de financement prévisionnel ci-annexé,
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter toute aide financière pour la construction du bâtiment-tribune du stade Jean DAGUERRE et notamment à déposer une demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2015,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

Mme PROUST : Pourquoi n'ont-ils pas voulu pour le terrain synthétique ?

Mme CLISSON : Ce n'est pas qu'ils n'ont pas voulu c'est que nous ciblons notre demande sur cette partie.

Mme PROUST : Celle que nous avons votée en décembre était pour le terrain synthétique et là ils ont demandé de changer la demande ?

M. LE MAIRE : Il s'agit d'une deuxième demande.

M. GARNIER : Quand aurons-nous, même si je l'ai eu faisant parti de la CAO, connaissance du projet du stade ? Nous en parlons pratiquement à chaque Conseil Municipal et nous n'avons toujours pas vu le projet.

M. DEVAUD : Nous en sommes toujours au stade de l'esquisse et les seuls éléments que nous avons pour le projet du stade sont les deux esquisses que nous allons vous présenter.

M. CHEVALIER : Et la DETR ce n'est pas une par an ?

M. DEVAUD : Le synthétique c'était 2014 et là c'est 2015.

Mme PROUST : Je l'ai sous les yeux et nous avons demandé la DETR 2015 dans le tableau qui nous a été présenté en décembre 2014.

M. CHEVALIER : C'est pour cela que je posais la question.

Mme BELY : Et en commission « Finances », lorsque nous vous avons posé la question vous nous aviez répondu qu'on vous avait demandé de revoir votre copie.

M. DEVAUD présente les esquisses avec la perspective du projet c'est-à-dire le stade synthétique, le stade en herbe, la piste d'athlétisme et les équipements complémentaires. La piste d'athlétisme comprend 6 couloirs et 8 couloirs dans la longueur du 100 m. Des tribunes de 300 places avec un préau dans la continuité qui couvre une surface de 40x20 m en terrains multisports et une piste de 150 m de circonférence aux  $\frac{3}{4}$  couverte avec 4 couloirs. Une piste de running qui fait à peu près 1 km et qui fait tout le pourtour de l'équipement. La surface totale du terrain est de 38 000 m<sup>2</sup>. Pour loger tous ces équipements il a fallu un travail assez précis de l'architecte.

Chaque élément que nous avons positionné sur ce terrain a été construit et co-construit avec les utilisateurs c'est-à-dire que le préau couvert avec le petit terrain et la piste autour ont été demandés par les scolaires pour les jours d'intempéries afin de pouvoir évoluer sur une surface couverte. Le terrain synthétique a été demandé par le club de football pour pouvoir s'entraîner pendant la période hivernale et ne pas abîmer le terrain d'honneur. Quant au club d'athlétisme, nous travaillons en étroite collaboration avec la ligue sur la technicité. Entre la planéité des équipements, les infrastructures de chronométrage... tout ce qui touche l'athlétisme est très technique et très précis. Depuis 3 semaines, nous avons des réunions régulières avec une personne de la Fédération Française d'Athlétisme pour être sûrs que nous ne commettons pas d'erreur sur la construction.

La piste de running a été demandée par le TCG pour pouvoir s'entraîner d'une manière un peu moins monotone que de tourner autour de la piste d'athlétisme.

A l'étage, il y aura une salle conviviale de 120 m<sup>2</sup> qui servira d'accueil lors des manifestations et qui sera utilisée en priorité par les clubs sportifs afin d'y organiser leurs réunions. Voilà où nous en sommes aujourd'hui concernant ce projet.

M. BEAUCHAMP : Ce n'est pas forcément sur le stade Daguerre. C'est bien les projets, les enveloppes mais ce qui est bien aussi c'est de savoir combien cela coûte. Comme nous parlons du compte administratif ce serait bien quand un projet est terminé comme la salle des Loges, de savoir combien ça a coûté.

Mme CLISSON : La salle des Loges a coûté 3 073 398 €, le cimetière 1 838 109 €, les vestiaires des Grippeaux 610 000 €.

Mme PROUST : Récapitulons cette DETR, il y a une demande pour le synthétique qui est toujours d'actualité ou pas ? Et une deuxième DETR...

Mme CLISSON : ... pour la partie tribune et vestiaires.

Mme SECHERET : Il y a quelque-chose que je ne suis pas. En commission « Finances » il nous a été dit que c'était en remplacement de la première DETR car on vous avait demandé de revoir votre copie.

Mme CLISSON : C'est ce que j'ai dit en commission « Finances », c'est vrai. C'est ce que j'avais compris à ce moment-là et depuis j'ai redemandé des précisions.

\*ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

O  
O O  
O

## ASSURANCES

### ASSURANCES DOMMAGES AUX BIENS ET RISQUES ANNEXES : AVENANT N° 2

Mme CLISSON : La Commune de Parthenay a conclu son contrat d'assurances « Dommages aux biens et risques annexes » pour une durée de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013.

Après consultation des compagnies d'assurances selon la procédure formalisée d'appel d'offres ouvert, SMACL Assurances s'est vue attribuer ce marché, pour un coût T.T.C. de 73 627,22 € correspondant à 70 049 m<sup>2</sup> assurés.

Depuis le 1<sup>er</sup> août 2014, la collectivité n'a plus à faire assurer les écoles, désormais prises en charge par la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine.

Afin de tenir compte de ces mouvements (- 8 040 m<sup>2</sup> à assurer), SMACL Assurances invite la collectivité à conclure un avenant n°2 au contrat B.006.

Il en résulte que la somme à récupérer auprès de SMACL Assurances s'élève à 8 957,08 € TTC.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la conclusion de l'avenant n°2 au contrat B.0006 de SMACL Assurances,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit avenant ainsi que tout document afférent à ce dossier.

\*ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

O  
O O  
O

## AFFAIRES PATRIOTIQUES

### APPROBATION D'UNE CONVENTION AVEC LE CONSERVATOIRE DE LA RESISTANCE ET DE LA DEPORTATION DES DEUX-SEVRES POUR L'IMPLANTATION ET LE DON D'UNE STELE COMMEMORATIVE AU JARDIN PUBLIC DE PARTHENAY

M. LONGEARD : Le Conservatoire de la Résistance et de la Déportation des Deux-Sèvres et des régions limitrophes de Thouars souhaite édifier un monument commémoratif dans le jardin public de Parthenay pour signaler une opération de résistance sous l'occupation allemande lors du dernier conflit mondial.

La convention ci-jointe a pour objet d'autoriser le Conservatoire à occuper gratuitement une propriété de la Ville et prévoit le don à la commune du monument après édification qui se verra donc confier l'entretien de la stèle et ses alentours.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la convention entre la Ville de Parthenay et le Conservatoire de la Résistance et de la Déportation des Deux-Sèvres et des régions limitrophes pour l'implantation d'une stèle commémorative dans le jardin public de Parthenay,
- d'accepter le don de ce monument après édification,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que toute pièce afférent à ce dossier.

L'inauguration aura lieu le mercredi 27 mai à 15h. Nous commencerons par la Villa Parthenay où une plaque sera dévoilée puis nous nous dirigerons vers le jardin public pour l'inauguration de la stèle.

M. LE MAIRE : Vous êtes tous cordialement invités.

\*ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

O  
O O  
O

### **RESTAURATION DU PATRIMOINE**

#### **RESTAURATION DE LA TOUR EFFONDREE DU FRONT OUEST DES REMPARTS - PERMIS DE CONSTRUIRE**

M. ROUVREAU : La tour du front ouest des remparts s'est partiellement effondrée en 2014 suite à des intempéries.

S'agissant d'un immeuble inscrit au titre des bâtiments historiques, le dépôt d'un permis de construire est nécessaire pour la restauration.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à présenter le permis de construire pour les travaux correspondants,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Pour remonter la tour il est chiffré à ce jour un montant de 97 898 € TTC et il s'avère que depuis il y a une petite partie quand on prend les escaliers qui commence à s'effondrer donc nous allons la faire reprendre en même temps pour un montant de 17 734 € TTC. Les travaux devraient commencer en septembre 2015. Une partie serait prise en charge à hauteur de 30 % par la DRAC.

\*ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

O  
O O  
O

### **AFFAIRES GENERALES**

#### **INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'URBANISME – MISE A DISPOSITION DU «SERVICE COMMUN» DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE PARTHENAY-GATINE**

Mme LAMBERT : Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L5211-4-2 relatif aux services communs non liés à une compétence transférée ;

Vu le code de l'urbanisme, notamment les articles L422-1, L422-8 et R423-15 ;

Vu la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové et son article 134 ;

Vu la circulaire du 4 mai 2012 relative à l'organisation de l'application du droit des sols dans les services déconcentrés de l'État ;

Vu l'avis du comité technique en date du 19 mars 2015 ;

Vu la délibération de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine en date du 29 avril 2015 portant création et mise à disposition d'un service commun pour l'instruction des autorisations d'urbanisme ;

Eu égard à la fin des mises à disposition des services de l'État pour l'instruction des autorisations d'urbanisme, la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine a décidé de la création d'un service commun « Application du Droit des Sols » (ADS).

Or, en application des dispositions du code de l'urbanisme, les communes peuvent disposer du service commun d'un établissement public de coopération intercommunale pour l'étude technique des demandes de permis, des certificats d'urbanisme, des déclarations préalables ou autres autorisations qui lui paraissent justifier l'assistance technique de ce service.

Le service commun est géré par l'Etablissement Public de Coopération Intercommunal à fiscalité propre.

Toutefois, en fonction de la mission réalisée, le personnel du service commun est placé sous l'autorité fonctionnelle du Maire ou sous celle du Président de l'EPCI. Les communes de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine, compétentes en la matière (hormis les communes en RNU), sont libres d'adhérer, en totalité ou pour partie, à ce service commun après établissement et signature d'une convention fixant les modalités de création et de fonctionnement du service commun, notamment la situation des agents, la gestion du service, les dispositions financières, les conditions du suivi du service commun et les responsabilités en cas de recours.

Le service commun ADS instruit les autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol pour lesquels le Maire est compétent au nom de la commune, à savoir potentiellement : le certificat d'urbanisme d'information, le certificat d'urbanisme opérationnel, la déclaration préalable, le permis d'aménager, le permis de démolir et le permis de construire.

Ce service porte sur l'ensemble de la procédure d'instruction à compter de l'examen de la recevabilité de la demande jusqu'à la proposition de décision au Maire de la commune, ainsi que d'une assistance juridique de premier niveau, hors recours contentieux.

La commune reste seule compétente, notamment en matière d'élaboration des documents d'urbanisme et de la délivrance des actes et/ou autorisations qui en découlent.

La mise à disposition par la Communauté de communes du service commun ADS donne lieu à remboursement des frais engagés par le service dans le cadre de la mutualisation. Une tarification à l'acte sera appliquée dans les conditions suivantes, en fonction des autorisations et actes dont le service commun assurera l'instruction pour chaque commune concernée :

- Certificat d'urbanisme de type a : 30 €,
- Certificat d'urbanisme de type b : 40 €,
- Déclaration préalable : 80 €,
- Permis de démolir : 90 €,
- Permis de construire : 120 €,
- Permis d'aménager ou lotir : 140 €.

La convention de mise à disposition du service commun est conclue pour une durée de trois ans renouvelable.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de décider de confier, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015, à la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine, dans le cadre d'un service commun et aux conditions tarifaires susvisées, l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol suivants :

- certificat d'urbanisme d'information,
- certificat d'urbanisme opérationnel,
- déclaration préalable,
- permis d'aménager ou lotir,
- permis de démolir,
- permis de construire.

- d'approuver les termes de la convention annexée à la délibération,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document afférent à ce dossier.

Il a été réalisée une prospective par rapport à ce qui a été fait pour Parthenay en terme de documents d'urbanisme et ça tourne, suivant la tarification qui est envisagée, autour de 30 000 € par an.

Les deux personnes qui travaillent actuellement à l'instruction des documents d'urbanisme seront donc mutées sur la Communauté de communes.

M. BEAUCHAMP : Cela fait une économie pour la commune.

M. LE MAIRE : C'est le principe de la mutualisation.

\*ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

O  
O O  
O

## **REDYNAMISATION DU CENTRE-VILLE**

### **ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DANS LE CADRE DE LA 2EME TRANCHE DU FISAC DE LA VILLE DE PARTHENAY – MONSIEUR VERON**

Mme CHARPRENET : Dans le cadre du projet de redynamisation du centre-ville de Parthenay, le Conseil Municipal a approuvé le programme d'actions et le budget prévisionnel de la tranche 2 du dossier FISAC par délibérations du 29 novembre 2012 puis du 26 septembre 2013, dans laquelle figurait l'attribution « Devantures et Enseignes ».

Le Conseil Municipal a approuvé le règlement d'attribution des aides « Devantures et Enseignes » à date du 19 mars 2015.

Pour rappel, ce soutien prend la forme d'une subvention de la Ville (20 %) et du FISAC (12,14 %) dans la limite de 3 000 € HT de dépenses d'embellissement des devantures et enseignes commerciales.

Dans ce cadre, Monsieur VERON a demandé une subvention pour la rénovation de la façade pour la partie liée au salon d'esthétique au 14 rue du Sépulcre à Parthenay (ex Microgat).

Nom	Adresse du commerce	Nature de la dépense	Coût € HT	Subvention Ville 20 %	Subvention FISAC 12,14 %
M.VERON	14 rue du Sépulcre (ex microgat)	Rénovation de la façade pour la partie liée au salon d'esthétique	5 896 €	600 €	364,20 €

Conformément au règlement d'attribution de ces aides, le Comité Technique s'est prononcé favorablement en date du 10 avril 2015.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'attribuer à Monsieur VERON une subvention de 600 € et de procéder au reversement de la subvention FISAC d'un montant de 364,20 €,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier,
- de dire que les crédits nécessaires sont ouverts au budget 2015, chapitre 908-824 et seront versés dès que sera apportée la preuve du service fait et de la conformité des travaux.

\*ADOpte A L'UNANIMITE.

o0o

**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DANS LE CADRE DE LA DEUXIEME TRANCHE DU DOSSIER FISAC DE LA VILLE DE PARTHENAY – MADAME DICENE**

Mme CHARPRENET : Dans le cadre du projet de redynamisation du centre-ville de Parthenay, le Conseil Municipal a approuvé le programme d'actions et le budget prévisionnel de la tranche 2 du dossier FISAC par délibérations du 29 novembre 2012 puis du 26 septembre 2013, dans laquelle figurait l'attribution « Devantures et Enseignes ».

Le Conseil Municipal a approuvé le règlement d'attribution des aides « Devantures et Enseignes » à date du 19 mars 2015.

Pour rappel, ce soutien prend la forme d'une subvention de la Ville (20 %) et du FISAC (12,14 %) dans la limite de 3 000 € HT des dépenses d'embellissement des devantures et enseignes commerciales.

Dans ce cadre, Madame DICENE a demandé une subvention pour la pose d'une enseigne au 57 rue Louis Aguillon.

Nom	Adresse du commerce	Nature de la dépense	Coût € HT	Subvention Ville 20 %	Subvention FISAC 12,14 %
Mme DICENE	57 rue Louis Aguillon	Conception et pose d'une enseigne	973 €	194,60 €	118,12 €

Conformément au règlement d'attribution des aides, le Comité Technique s'est prononcé favorablement en date du 10 avril 2015.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'attribuer à Madame DICENE une subvention de 194,60 € et de procéder au reversement de la subvention FISAC d'un montant de 118,12 €,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier,
- de dire que les crédits nécessaires sont ouverts au budget 2015, chapitre 908-824 et seront versés dès que sera apportée la preuve du service fait et de la conformité des travaux.

\*ADOpte A L'UNANIMITE.

O  
O O  
O

**ACTION CULTURELLE**

**DEPOT A L'INSTITUT NATIONAL DE LA PROPRIETE INTELLECTUELLE DU NOM "SACRE FESTIVAL"**

M. GILBERT : Afin de protéger le nom donné au nouveau festival créé à Parthenay, il est proposé au Conseil Municipal :

- de déposer le nom "Sacré festival" auprès de l'Institut National de la Propriété Intellectuelle en ce qui concerne la rubrique 6 "Produits et Services" pour les classes 35, 41 et 43,
- de payer la somme correspondant au coût de ce dépôt, soit 255 € pour une durée de 10 ans,
- de dire que les crédits nécessaires sont ouverts au budget 2015, chapitre 923-331,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Mme BELY : Je voudrais savoir pourquoi le premier sujet puis le second n'ont pas été abordés en commission Culturelle ? C'est un choix politique ?

M. GILBERT : Non.

Mme BELY : Ce n'est pas une réponse.

M. GILBERT : Je réfléchis si on ne l'a pas fait. A un moment donné on a tout de même abordé le fait de protéger son nom. Sur le deuxième point, l'approche budgétaire a été abordée.

Mme BELY : La réponse ne me satisfait pas.

M. GILBERT : Je cherche car entre les comités de pilotages et les commissions c'est bien possible. Je sais que nous en avons parlé plusieurs fois.

Mme BELY : Donc on apprend aussi qu'il y a un comité de pilotage.

M. GILBERT : Non.

Mme BELY : Ah si !

Mme TEZENAS DU MONTCEL : Une question technique, qui est propriétaire du nom après ?

M. GILBERT : La commune.

Mme TEZENAS DU MONTCEL : Pourrions-nous prêter ou pas le nom de ce festival à des communes du territoire si jamais il devenait itinérant ?

M. LE MAIRE : C'est le porteur du projet qui peut ou non accepter l'utilisation. Le titulaire restera la commune.

Mme SECHERET : Je suis allée à une présentation au Conseil d'Administration de Ah ! de Monsieur TESSIEREAU concernant ce fameux festival et il nous a dit que cette année cela allait être un festival zéro. Je trouve qu'il est vraiment prématuré de vouloir garder le nom. En plus, il nous a dit que ce « sacré festival » changerait peut-être de nom. Je ne comprends plus rien, excusez-moi. Pourquoi faire ça ? Vous ne pouvez pas attendre d'avoir un festival qui tourne et à ce moment-là dire oui on garde le nom ?

M. LE MAIRE : Cela veut dire quoi « qui tourne » ?

Mme SECHERET : Qui a déjà fonctionné, que vous ayez déjà fait quelque-chose. Là, il n'y a rien de fait. Nous conservons un nom alors que nous ne savons pas ce que cela va donner. Monsieur TESSIEREAU nous a dit que cela allait être un festival zéro ce qui voulait dire que pour l'instant nous faisons des petits essais et qu'après nous verrions.

M. LE MAIRE : Des petits essais !

Mme SECHERET : Ils sont assez importants j'ai vu.

M. LE MAIRE : C'est une mesure de sécurité ce qui est normal. Vous déposez une marque, vous n'attendez pas de l'utiliser pour la protéger après.

M. GILBERT : Ce nom n'a jamais été déposé. Il est intéressant de le garder. Dans le cadre de l'évaluation, du diagnostic on verra ce qu'il dira. Pour le moment nous allons le protéger. Après, il y aura une communication, un site internet...

Mme BELY : Au départ c'était « festival sacré » maintenant c'est « sacré festival » donc j'aimerais que vous nous expliquiez ce que vous entendez par « sacré ».

M. GILBERT : Au départ, dans notre document de campagne précisément, nous avons mis en avant le fait de faire un festival de musiques sacrées et plus particulièrement sur Saint-Pierre. Après, dans les différents échanges et au regard du travail qu'a pu faire le comité de pilotage en se réunissant 5 fois, nous avons réfléchi différemment et nous nous sommes dit que ce nouveau festival devait s'appuyer également sur le travail que nous avons fait préalablement et principalement la valorisation du quartier Saint-Jacques plutôt que seulement sur un lieu qui est Saint-Pierre et qui est un peu éloigné du cœur de ville. Avec la réflexion et le travail que nous avons mené dont je rappelle 2 éléments forts qui sont encore poursuivis, un premier élément qui était l'embellissement du quartier Saint-Jacques par le fleurissement et deuxièmement un travail important que nous avons mis en place avec les citoyens durant 2 ans et demi, de concertation parce-que tout un chacun et vous les premiers, vous disiez ou nous disions que ce quartier était très beau et n'était pas valorisé touristiquement et qu'allions-nous pouvoir en faire ? Donc, nous avons travaillé pendant 2 ans et demi avec des citoyens pour réfléchir à des solutions de stationnement. Depuis le mois de novembre 2013, ce sont un peu plus de 110 voitures qui ont trouvé des places sur des stationnements complémentaires que nous avons pu créer pendant l'année passée ce qui a libéré la rue de ces voitures. J'en profite pour remercier, encore une fois, les habitants qui tous les jours font des efforts pour stationner leur voiture assez loin et venir à pied chez eux. C'est un quartier spécifique touristiquement mais aussi habité. Le travail qui a été fait en concertation et en coopération avec eux tient bien et il nous a semblé important d'y apporter des activités culturelles et patrimoniales fortes pour marquer le coup. Voilà pourquoi nous sommes passés de projet préalable sur un lieu à un autre.

Après, le festival des musiques sacrées, dans le cadre du comité de pilotage, avait été peut-être trop ciblé, trop spécifique avec un public qui serait plus restreint qu'un festival valorisant. Pour répondre à la question du « sacré », notre patrimoine que l'on considère comme important, sacré à nos yeux, fort ce que je disais préalablement et en valorisant aussi le tissu culturel pour lequel on porte une importance et une attention particulière afin de les intégrer et d'avoir une pratique autour de l'action culturelle dans ce quartier-là. L'idée étant d'avoir de l'activité et de l'action culturelle avec des arts de techniques artistiques ou des esthétiques différentes, de la danse à la peinture à la musique au chant, aussi bien exercées par les pratiques amateurs, les compagnies professionnelles et autres associations qui produisent et qui diffusent. L'idée, et ce qui leur est demandé, c'est que chacun puisse participer à cet événement dans le cadre de leur activité en proposant soit des contenus de programmation soit de participer en mettant en avant des œuvres qui ont du sens avec le beau, le sacré et la relation à l'homme genre sacré planète, sacrée femme... Cela peut être des thèmes assez larges mais tout ce qui concerne le sacré et qui a du sens pour nous tous. Tout cela pour avoir un cadre porteur, un cadre qui valorise le patrimoine.

Notre démarche n'a rien à voir avec l'objet religieux parce-que ce n'est pas notre fonction. En revanche, il peut très bien y avoir des pièces religieuses qui entrent dans la culture classique et qui peuvent être chantées pourquoi pas un soir du festival.

M. CHEVALIER : Plusieurs choses Monsieur GILBERT. Vous nous parlez d'un festival qui va mettre en avant un attrait touristique, au mois d'octobre quand la saison touristique est terminée première chose.

Deuxième chose, vous nous parlez souvent de concertation. Encore une fois nous avons la preuve que votre définition de la concertation vous appartient puisque les membres de l'opposition faisant partie de la commission « Culture » n'ont jamais eu vent, une seule fois, de la description ou du détail de ce sacré festival.

Vous nous apprenez aujourd'hui, au moins nous apprenons des choses durant ce Conseil Municipal, qu'il y a un comité de pilotage pour lequel il n'y a personne parmi nous qui a été sollicité une seule fois. Cela aurait été intéressant, dans un esprit de partenariat. Nous sommes plus intelligents à plusieurs je crois. Nous avons peut-être aussi des choses à vous apporter. Encore une fois, nous avons été exclus de la réflexion.

Autre chose, par rapport au quartier Saint-Jacques, pour être dans la commission « Action sociale, vie de quartier » l'an dernier l'association du quartier Saint-Jacques a proposé un budget et un projet pour valoriser son quartier avec une mise en lumière, mise en son. Nous avons vu cela avec madame LARGEAU. Le budget

n'avait pas été accepté dans la totalité mais ils voulaient faire la même chose cette année. Vous faites ce qu'eux veulent faire donc j'appelle ça quelque-chose d'un peu concurrentiel et quelque-chose qui existe déjà. Est-ce que la ville veut concurrencer les associations culturelles ou est-ce que la ville veut les aider à se développer et à mettre en avant l'attractivité de leur quartier ? Je me pose la question suivante : « quel est vraiment l'objet de ce « sacré festival » pour lequel, nous, opposition, et les associations culturelles ont été, contrairement à ce que vous dites, très peu concertées simplement informées ». Et la polémique actuelle n'est pas une polémique qui est tombée comme ça, elle est fondée. Et vos réponses, je suis désolé M. GILBERT, ne sont pas satisfaisantes du tout.

M. GILBERT : Soit je dis d'accord, soit j'argumente. Pour le moment dans l'ensemble des démarches d'échange et de concertation avec les associations il faut savoir qu'aujourd'hui, dans le cadre du festival, l'ensemble des associations parthenaisiennes seront sollicitées sur le bénévolat durant le festival. Pour les associations de pratique amateur sont déjà partantes : le Caméra Photo Club, le Cinéma Le Foyer, les Heures musicales de Bélisaire, Jazz à New Parth, le Rallye de la Sorinière, Planche de Salut, Sauvegarde du quartier St Jacques, Sur le chemin du pèlerin, Vivre au Pays et le Collectif des habitants du quartier médiéval. Pour répondre à votre question sur le travail qui avait été fait sur l'embellissement et la mise en lumière par l'association, nous leur avons demandé d'inscrire cette démarche dans le cadre du « sacré festival » pour valoriser le travail de l'association et en même temps la rendre encore plus lisible sur ce champ-là. Pour le moment, il y a 15 associations qui sont partenaires.

Pour les compagnies culturelles parthenaisiennes, nous leur avons demandé si elles souhaitaient faire une programmation spécifique dans le cadre du festival, nous pouvons penser à Alea Citta pour faire une programmation spécifique de danse et autres associations. Elles sont concertées et sollicitées pour le faire.

Pour les associations qui ont plus l'habitude de faire de la programmation artistique on peut penser à Ah ?, CARUG, UPCP Métime et Trastaroôts. Nous leur proposons de programmer un coup de cœur qui ferait l'objet d'une subvention. Quel serait leur coup de cœur en axe du festival sacré qu'ils peuvent proposer. Nous sommes en attente de réponse pour le moment.

Chacun a bien été rencontré et concerté et cela va dans l'axe que j'ai exprimé de la participation de tous dans le cadre du festival au regard de leurs compétences.

Mme SECHERET : Vous ne pensez pas qu'il est un peu tard pour demander cela à des associations qui ont toutes une organisation lancée sur une année ? Je pense que vous vous y prenez relativement tard et c'est pour cela que ça ne peut être qu'un festival zéro. Vous allez piétiner.

Deuxième chose, la date que vous avez choisie est une date réservée par 3 associations. L'association Ah ? faisait son ouverture de saison. Il y a la Parthenaisienne qui court et qui marche le dimanche. Egalement, la Chorale Mélusine qui avait prévu quelque-chose le dimanche. Là, vous leur coupez l'herbe sous le pied.

Ah ? n'a plus d'ouverture de saison. La parthenaisienne va vous gêner, ils sont obligés de continuer leur date étant programmée plus d'un an à l'avance. La Chorale Mélusine, vous l'avez évacuée aussi. Ce n'est pas très agréable pour ces associations qui se sont organisées, qui avaient réservé et qui se projettent au moins un an à l'avance.

M. GILBERT : Je n'ai pas le même avis que vous puisque toutes ces associations je les ai rencontrées avec Karine HERVE ici présente. Nous avons positionné une date avec elles pour regarder quelle serait la date la plus pertinente. En toute concertation, Ah ? a déplacé sa date, la Chorale Mélusine est intéressée pour participer au programme et fera son concert la semaine suivante et pourra même bénéficier de la communication qui sera faite sur la soirée de toutes les chorales qui sont Vox, CSF, Mélusine, La Croche Chœur, Saint-Laurent et un groupe de gospel. Donc, il y aura une soirée spécifique sur les chorales et la chorale Mélusine fera son concert le week-end suivant. Je les ai rencontrées cette semaine et nous nous sommes mis d'accord sur cela. Nous n'avons évacué personnes mais avons concerté pour placer des dates.

Mme BELY : Je ne suis pas du tout satisfaite de ces réponses. Vous avez diminué les subventions aux associations culturelles et là vous proposez un festival de 133 000 €. Il ne faut pas exagérer, je trouve qu'il y a une certaine indécence et quand vous me parlez de concertation, pour moi la concertation c'est consulter les parties concernées avant de prendre des décisions et là ce n'est pas le cas. Vous avez fait votre choix et après vous dites : « voilà, nous avons prévu de faire telle et telle chose dans le cadre de ce sacré festival et en gros il faudrait que vous vous caliez sur ce que nous vous proposons ». Ce n'est pas de la concertation. Je vous l'ai déjà

dit, il aurait été judicieux de renoncer cette année à ce festival et judicieux d'organiser un conseil de la culture puis suite à ce conseil, de réaliser un document d'orientations culturelles sur lequel tout le monde se met d'accord. Cela valoriserait la ville de Parthenay et la grandirait.

M. GILBERT : Mme BELY vous n'êtes pas obligée de reprendre mes propos mot à mot. C'est ce que j'ai annoncé. Lorsque nous nous sommes présentés pour les élections nous avons proposé de mettre en place la valorisation de notre patrimoine ce festival et j'ai précisé son évolution. C'est une volonté politique que nous avons et depuis il y a eu un certain nombre d'évènements qui se sont passés et principalement dans le domaine de la culture et de son financement. Monsieur Manuel VALLS s'en mord les doigts actuellement et le regrette, Madame la Ministre fait des bonds dans tous les sens pour essayer de calmer les choses mais le mal est fait.

Mme BELY : Ce n'est pas la vie de la ville.

M. LE MAIRE : Vous pensez que les décisions prises par le gouvernement n'ont aucun effet sur les collectivités locales ? Vous êtes politisée il n'y a pas de souci mais à un moment donné prenez un peu de recul et demandez-vous quel est l'intérêt de la ville de Parthenay. Combien de festivals sur l'ensemble du territoire national ont été annulés ? Avez-vous une idée du chiffre ?

Mme BELY : Ce sont des choix qui ont été fait par un certain nombre de municipalités.

M. LE MAIRE : Combien ont été annulés ?

Mme BELY : Mon problème n'est pas de savoir combien sur l'ensemble du territoire, ce qui m'intéresse, c'est la ville de Parthenay. Ne noyez pas le poisson.

M. ARGENTON : Je ne noie pas le poisson. Il y a à peu près 180 festivals annulés sur le territoire national. Nous serons peut-être la seule ville de France à créer un nouveau festival. Et vous, qu'est-ce que vous faites...

M. CHEVALIER : Au détriment de la baisse des subventions.

M. LE MAIRE : Qu'est-ce que vous faites ? Parce-que vous êtes dans une opposition complètement figée et que vous avez un électorat que vous pensez trouver...

M. CHEVALIER : La campagne régionale c'est plus tard M. ARGENTON, s'il vous plait !

M. LE MAIRE : Ne m'interrompez-pas. Ayez la courtoisie d'écouter les gens même quand cela vous gêne. Je le comprends aisément. Ce n'est pas parce-que l'on parle d'un gouvernement socialiste. Je l'ai toujours dit. Cette politique gouvernementale est néfaste qu'elle soit menée par un gouvernement de droite ou de gauche. Diminuer les dotations aux collectivités de cette manière est suicidaire. Si la droite passe en 2017 et que cette politique continue dans ces conditions-là, je dirai la même chose. La question n'est pas là. La question est de défendre les intérêts de Parthenay. Et vous, au lieu de dire de bonne foi que ce n'est pas l'intérêt de Parthenay que de voir ses dotations diminuer et d'avoir forcément des conséquences locales de cette politique nationale qui nous entraine obligatoirement à assumer de force. Et nous ne sommes pas les seuls. Parce-que nous proposons une nouvelle offre culturelle vous êtes contre. Je le regrette sincèrement.

Mme SECHERET : Nous ne sommes pas contre mais ce n'est pas le bon moment. Vous venez de diminuer les subventions de toutes les associations culturelles et en même temps vous créez autre chose. Pour les parthenaisiens ce n'est pas le moment.

M. GILBERT : Je vais répondre. On se calme.

Mme PROUST : Le seul énervé est à côté de vous.

M. LE MAIRE : Soyez un peu respectueuse des gens Mme PROUST.

Mme PROUST : On ne s'énervé pas du tout.

M. GILBERT : Il n'est pas énervé mais des propos qui nous considèrent comme seuls responsables c'est tout de même fort. Pour ce qui est du budget, lorsque nous l'avons voté, nous avons isolé 70 000 € pour le festival. Nous

verrons tout à l'heure qu'il est de 133 000 €. Nous allons également aller chercher des financements complémentaires et j'invite l'ensemble des responsables politiques à nous accompagner s'ils souhaitent développer la culture sur les territoires.

Les 70 000 € ont été financés comment, je vous l'ai déjà dit. A un moment donné il y avait cette volonté de diminution de subventions qui était pour tous. J'ai eu des reproches comme quoi, et vous l'avez encore repris, je n'avais pas fait de concertation. Le jour où nous avons voté les subventions, le premier élément était la baisse de 20 % pour toutes les associations et dans tous les secteurs. C'était suite au débat budgétaire de janvier. Ensuite, je les ai réunies et les ai informées de cette baisse. Au Conseil Municipal suivant, le Maire a défini un critère complémentaire qui était l'emploi, ce qui a permis de moduler quelque peu les baisses de subventions. Pour les associations professionnelles, il y a une baisse entre 9 et 12 % en moyenne. Certaines associations qui ont des conventions avec l'Etat ou la Région n'ont pas de baisse significative de subvention comme Métive qui a 80 000 €. Ils avaient 85 000 € les 5 000 € étant basés sur les frais de fonctionnement sur lesquels on les accompagnait. Ils ont globalement une subvention presque égale à ce qu'ils avaient pour préserver les subventions qu'ils ont par ailleurs. Là, je reconnais qu'il y a eu information et qu'à cette époque-là, de ce temps d'information, il n'y a pas eu de concertation spécifique sur les baisses de subventions mais je vais revenir sur ce que vous avez exprimé.

Pour le financement du festival, nous avons fait comme choix, au regard de notre projet politique, de le faire cette année car si nous n'essayons pas cette année nous le ferons jamais. Ce n'est pas parce qu'on n'a pas de projet politique et que certains ont des orientations politiques pour détruire la culture en France que nous ne sommes pas en capacité de mettre notre projet et de le maintenir.

Pour le financer, nous avons un évènement important qui est le feu d'artifice qui était à peu près à 70 000 € l'année dernière. Jean-Guy NAULLEAU avait mis en place une très bonne initiative qui était d'apporter du spectacle vivant dans le cadre du 14 juillet mais le spectacle vivant a un coût et donc nous en étions arrivé à 70 000 €. Donc pour financer le festival nous déplaçons des financements qui sont sur un évènement, nous enlevons 45 000 € du feu d'artifice pour le déplacer sur le « sacré festival ». En termes budgétaire, nous avons 10 000 € que nous n'utilisons plus car il n'y a plus de Parthenay Art et sa distribution. Ensuite, nous finançons du spectacle jeune public entre 6 000 € et 10 000 € sur Parthenay mais maintenant c'est une compétence communautaire donc ne nous en occupons plus. Là, nous sommes à un peu plus de 60 000 € où nous avons trouvé le financement pour transférer d'un évènement sur un autre. Ce ne sont pas des sommes qui sont prises directement sur les associations mais sur des économies ou des prestations que nous ne faisons plus.

En 2014, le budget de fonctionnement de l'action culturelle était de 101 702 € et en 2015 il est de 105 400 €. Dans ce budget, nous avons pu maîtriser cette dépense. Nous avons un budget culturel total de 897 000 € et le budget 2015 est de 886 000 €. Nous finançons bien nos projets dans ce cadre-là.

Les 70 000 € que nous avons financés nous les avons trouvés sur des économies passées. Dans ce budget il n'y a pas les recettes puisque nous ne les notons pas. En revanche, nous comptons bien aller les chercher à hauteur de 45 000 € auprès de l'Europe, de l'Etat, de la Région et du Département. Si nous n'avons pas ces recettes nous ferons un festival qui tiendra compte des recettes que nous aurons à la fin.

Vous avez dit autre chose à la fin sur les histoires de concertation et de politique culturelle de la ville et que nous demandions des états généraux. Si vous regardez le site de « j'aime Parthenay » il y a une chose de notée qui est de réfléchir à ce que les parthenaisiens veulent comme culture pour demain. J'ai proposé d'écrire un document d'orientations culturelles sur les années 2015 et 2016 suite à la demande du Maire de mettre l'année 2015 comme l'année de la culture ou sa refondation. Une refondation après 30 ans d'années culturelles sur Parthenay ou il est intéressant de questionner les parthenaisiens qui se sont renouvelés à plus de 30 % en 30 ans et avec les acteurs culturels professionnels, les acteurs associatifs et citoyens se questionner sur la culture que nous souhaitons.

Dans la lettre qui est proposée par le collectif des associations, nous avons pu échanger avec les associations lors d'une réunion et nous nous étions mis d'accord sur le fait que nous lancions ces assises de la culture ou ces états généraux de la culture. J'ai proposé l'écriture d'un document d'orientations culturelles qui sera proposé en septembre 2016 et qui sera fait en 3 phases. Une phase de diagnostic ; il m'importe qu'il y ait un diagnostic de l'action culturelle sur le territoire ou nous repèrerons l'ensemble de l'activité et un livrable sera fait car je ne voudrais pas poser la question aux parthenaisiens : « qu'est-ce pour vous la culture » sans qu'ils aient une connaissance précise de l'existant. Cet existant a déjà été commencé lorsque les associations culturelles et le collectif se sont présentées donnant le nombre d'activités, de salariés... et nous allons le développer pour l'ensemble des associations et de la culture. Un peu comme nos amis du Togo nous allons faire un beau

document qui sera présenté à l'ensemble des parthenaisiens et aux associations. Dans un deuxième temps, nous engagerons la concertation avec des débats publics pour réfléchir à ce que nous souhaitons en s'appuyant sur ce diagnostic. A la fin, nous prendrons des orientations. A une époque c'était le théâtre, demain ce sera peut-être la même chose si les parthenaisiens le veulent ou différent s'il y a des orientations complémentaires.

En revanche, nous avons aussi une vocation de faire un territoire d'évènements et toute l'équipe est d'accord pour ça. Parthenay, c'est aussi un temps d'événementiels et ce « sacré festival » se veut aussi un temps fédérateur et évènementiel. Nous y mettrons 2 ou 3 personnages publics en tête d'affiche pour que ce soit attractif au-delà de nos frontières afin, entre autre, que nous puissions faire connaître cette dynamique culturelle locale et notre patrimoine.

Mme PROUST : Je ne comprends pas pourquoi vous dites : « Si on ne le fait pas cette année, on ne le fera pas » ?

M. GILBERT : Parce-que c'est une dynamique. Les choses sont longues à mettre en place et à s'impliquer. Je suis assez clair, si l'évaluation de cette année est mauvaise nous ne le renouvelerons pas.

Mme PROUST : Ce n'est pas ma question le bilan. La dynamique de quoi ?

M. LE MAIRE : Cela fait un an de mandat, ça passe extrêmement vite. Un mandat dure 6 ans, le temps de chercher des partenariats, de monter le projet, fin 2015 me parait un timing tout à fait raisonnable.

Mme PROUST : Qui va faire ce diagnostic ?

M. GILBERT : Il sera fait par l'ensemble des acteurs. Le 29 mai, le Maire invite les associations professionnelles et le collectif à venir écouter et partager la démarche qui sera mise en œuvre. Ensuite, nous ferons une réunion publique pour la présenter. Chacun dans son secteur travaillera sur l'écriture du diagnostic pour préciser ses activités. Nous avons recruté une médiatrice culturelle qui accompagnera les associations pour amener jusqu'à ce livrable.

Mme SECHERET : Vous n'avez pas l'impression que vous prenez les choses à l'envers ? Vous dites que vous allez faire un diagnostic sur le territoire, il va y avoir un débat public et cela va donner des orientations ok mais à ce moment-là on fait quelque-chose. Vous le prenez dans l'autre sens. Je ne comprends pas.

M. LE MAIRE : Nous ne demandons pas aux associations et acteurs culturels de tout arrêter dans l'attente de réaliser ce diagnostic, si ?

Mme SECHERET : Non.

M. LE MAIRE : A partir de ce moment-là, nous aussi nous pouvons proposer des choses, nous faisons une offre culturelle. François GILBERT a cité plus de 15 associations qui sont déjà partenaires et actrices de ce futur festival. Les choses avancent. Nous n'allons pas tout attendre, l'étude etc. Tout se fait en même temps de manière coordonnée et cohérente. Nous n'avons demandé à personne d'arrêter en disant que nous allions faire un diagnostic. Non, les choses avancent.

M. GILBERT : J'ai demandé, et je vous l'avais déjà exprimé, un rendez-vous avec la DRAC pour leur présenter notre dynamique culturelle et ce qu'a dit le Maire c'est-à-dire que les collectivités qui créent des festivals sont plutôt rares. Je trouve que nous devrions nous féliciter de créer un festival qui a pour objectif de fédérer les acteurs locaux autour d'un évènement. Un des directeurs de la DRAC a été d'accord pour décentraliser une réunion de service à Parthenay. Les élus disponibles participeront à cette réunion. Je pense que nous ferons une visite, que nous rencontrerons des acteurs locaux. Je remercie l'Etat de bien vouloir mettre en place ce genre de réunion sur notre territoire car la première réunion que la chef du service culturel a eu avec eux s'est particulièrement bien passée et le directeur a été surpris par cette dynamique associative locale et la manière dont on souhaitait la porter et l'accompagner. A Parthenay nous avons cette identité qui dure depuis maintenant 3 décennies. Nous, cela fait une décennie que nous sommes là et personne ne viendra me dire que nous n'avons pas accompagné les associations culturelles depuis 10 ans. Nous avons toujours été là, même quand certaines associations se sont séparées et qu'il a fallu apporter des budgets.

M. CHEVALIER : Je vais essayer de résumer posément et avec sérénité notre position.

M. GILBERT : Que voulez-vous résumer ?

M. CHEVALIER : Je peux ou cela pose un souci ?

M. LE MAIRE : Non, allez-y.

M. CHEVALIER : Nous allons dire les choses un peu plus clairement. Suite à votre décision de réduire très fortement les subventions aux associations culturelles soit à peu près 47 200 €, la validation d'un budget prévisionnel concernant ce « sacré festival » est ressentie comme une véritable provocation par les acteurs des associations culturelles que nous avons rencontrés de Parthenay et nous-même, l'opposition municipale.

M. GILBERT, essayez juste un moment de vous mettre dans la situation d'un président d'association culturelle qui, après avoir appris sans concertation réelle mais juste par information, une baisse considérable de sa subvention, la création d'un festival qui a déjà et pour le moment un coût qui s'élèvent à 133 000 €. L'incompréhension ne peut que jaillir d'un tel constat. Alors, des interrogations logiques apparaissent.

Contrairement, Monsieur le Maire, à votre argument récurrent sur la baisse des dotations de l'Etat qui aurait imposé cette amputation de 20 % des subventions aux associations, est-ce qu'au final ce n'est pas pour financer une partie de ce festival ? Première interrogation.

Ne sommes-nous pas dans la volonté de réaliser coûte que coûte une promesse de campagne électorale ? Et vous l'avez dit tout à l'heure que le festival de musiques sacrées est devenu « sacré festival » je me permettrais peut-être, par l'opération du saint esprit.

M. GILBERT, M. ARGENTON, était-il vital pour la ville de mettre en œuvre ce projet dès 2015 ? Et vous évoquez régulièrement et là, à raison, M. ARGENTON, les budgets contraints, des impôts confiscatoires. Ce festival ne peut-il pas attendre des jours meilleurs ?

Enfin, je terminerai sur cette observation suite à nos différentes discussions sur ce sujet de polémique. Elaborer, mettre en œuvre un festival sans l'adhésion actuelle des acteurs associations, pas tous mais une partie, du domaine de la culture, nous pensons que ce n'est pas acceptable. Les éléments de langage en public, une parodie de concertation ne suffisent plus à convaincre. Surtout que ce festival peut être vécu comme une concurrence aux autres manifestations prévues depuis, elles, très longtemps dans une ville ce même week-end.

Par conséquent et en cohérence avec notre position depuis le début sur la baisse des subventions aux associations, nous pensons que dans le domaine de la politique culturelle de la ville le « sacré festival » est un sacré scandale comme vous avez pu le voir dans un communiqué de presse que nous avons fait il y a quelques semaines.

Est-ce que, et ce sujet je crois, s'il y a un art que vous maîtrisez bien c'est certainement celui de la provocation, car c'est comme cela qu'est vécue la décision de créer dans ce contexte difficile ce festival. Voilà notre position dite de manière apaisée.

M. LE MAIRE : Tout ce que vous avez dit a déjà fait l'objet à plusieurs reprises de réponses adéquates et parfaitement cohérentes et satisfaisantes.

\*ADOPTÉ PAR 24 VOIX POUR ET 7 CONTRE.

o0o

#### VALIDATION DU BUDGET PREVISIONNEL DU "SACRE FESTIVAL"

M. GILBERT : Les élus ont souhaité mettre en œuvre un nouvel événement culturel autour du sacré. Le "Sacré festival" se déroulera du 2 au 4 octobre 2015 avec comme objectifs :

- de valoriser le patrimoine matériel et immatériel de la ville en s'appuyant sur les différentes disciplines et esthétiques artistiques,
- de fédérer les acteurs locaux autour de ce projet,
- de proposer une programmation pluridisciplinaire accessible au plus grand nombre,

- de faire de ce festival un temps de vivre ensemble, d'échanges, d'ouverture sur la notion de sacré sous toutes ses formes.

Des partenariats publics et privés vont être sollicités pour s'associer à cette nouvelle proposition culturelle sur la Ville de Parthenay.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le budget prévisionnel de l'évènement d'un montant de 133 000 €,
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les différents partenaires pouvant apporter des contributions financières ou matérielles à la mise en œuvre de ce festival,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier,
- de dire que les crédits nécessaires sont ouverts au budget 2015, chapitre 923-331.

\*ADOPTÉ PAR 24 VOIX POUR ET 7 CONTRE.

O  
O O  
O

### QUESTIONS DIVERSES

M. CHEVALIER : Il est constaté trop régulièrement, le week-end, des dégradations importantes sur les véhicules autour de la place du Drapeau et dans les rues adjacentes. Suite à des rencontres que nous avons eues avec des habitants du quartier de la ville, il nous est rapporté que la vente d'alcool en quantité aux mineurs, malgré l'interdiction de la loi, est toujours d'actualité par certains bars et inutile donc de préciser les conséquences sur le comportement des adolescents que peut entraîner une consommation d'alcool importante.

Quelles sont les actions concrètes que la municipalité peut mettre en place afin de lutter contre ces incivilités récurrentes et génératrices d'exaspérations de la part de la population ?

Qu'en est-il, du conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance et quel rôle peut encore jouer la police municipale actuellement, même si on sait que ses effectifs sont limités pour X raisons aujourd'hui, ce qui fait que l'effet dissuasif et la présence sur le terrain est limité ?

M. LONGEARD : L'effectif de la police municipale, c'est vrai, est limité. Ils sont 6 et sur les 6 il n'y a que 4 présents car nous avons un agent accidenté depuis longue date et un autre en formation.

Je crois savoir que nous sommes la seule police municipale à effectuer des patrouilles de nuit ce qui a permis, suite à l'expérience que nous avons menée fin 2014, de réduire les tapages nocturnes au niveau des bars et de pouvoir réguler la délinquance qu'il y avait par rapport à ça. C'est un premier point.

Cette expérience nous n'avons pas pu la reconduire faute d'effectif suffisant. Dès que nous aurons récupéré nos personnels nous la remettrons en place avec des horaires élargis soit jusqu'à 20h30 la semaine et jusqu'à 5h30 du matin le samedi. On se rend compte que c'est la présence des policiers sur le terrain qui permet de réduire les incivilités. Nous nous sommes aperçus également que dès que nous lâchons prise ça repart.

Actuellement, des actions ponctuelles sont menées soit par la police municipale seule, soit avec la gendarmerie, de façon à mettre des gens sur le terrain. Il y a 3 semaines une action conjointe a été menée et malgré cela c'est le week-end où il y a eu le plus de dégradations. Nous jouons toujours au chat et à la souris avec les gens qui font ça et il est difficile de les attraper.

Je vous informe quand même que nous avons appréhendé en flagrant délit un tagueur qui a été remis à la gendarmerie pour suite à donner. Voici toutes les actions qui sont faites et seront faites dès que ce sera possible.

Mme PROUST : Notre demande n'était pas que vous nous rendiez des comptes sur cela mais plutôt de vous dire que nous aimerions travailler cette question avec vous parce-que nous avons été en contact avec des gens de certains quartiers qui sont exaspérés. Notre intervention était plutôt de cette nature.

M. LONGEARD : Des gens des quartiers vous interrogent. Pourquoi ne viennent-ils pas à la police municipale ou me demander directement des comptes pour que nous puissions les écouter. Vous nous rapportez des choses que nous savons. Par rapport à nos interventions, nous constatons qu'il y a une augmentation de la petite délinquance sur la commune. Vous dites que les gens viennent vous voir mais pourquoi viennent-ils vous voir alors que nous pouvons aussi les recevoir et essayer de travailler avec eux ?

Mme PROUST : Je ne dis pas qu'ils viennent nous voir nous en tant que conseillers d'opposition. Ils nous le disent parce qu'ils nous voient. Je pense qu'ils l'ont aussi dit à la gendarmerie car ils en ont assez que leurs rétroviseurs soient cassés régulièrement. C'est de cette nature-là.

M. LONGEARD : Je ne conteste pas le fait qu'il y ait plus d'incidents qu'avant. Personnellement, je n'ai pas encore été interpellé par des personnes me signalant cela. Je le sais parce-que j'ai des rapports de la police municipale et nous en sommes bien conscients.

Mme PROUST : Par quel biais on le sait, on s'en fiche. Vous le savez comme nous. Que faisons-nous ?

M. LONGEARD : Il a été établi une carte de la délinquance, des incivilités sur la commune de Parthenay fin 2014 de façon à pouvoir retravailler avec le service de police pour intensifier les actions sur les quartiers dits à risque. Nous nous rendons compte que par rapport à cette cartographie ça se déplace en fonction des déplacements de la population. Il a été demandé au responsable de la police municipale d'accentuer les patrouilles dans ces lieux-là.

M. CHEVALIER : La cartographie est assez simple car elle correspond aux bars de la place du Drapeau et aux routes qui mènent à l'Américan Blues. La question de vente d'alcool aux mineurs est quelque-chose qui me tient particulièrement à cœur car parfois les conséquences sont lourdes. L'addiction des mineurs à l'alcool est bien plus rapide que pour les adultes et quand le week-end il y a de la vente d'alcool aux mineurs par les bars et que lorsque les bars ferment, ils restent sur les terrasses pour finir leur consommation d'alcool et ensuite le long de la route pour aller à l'Américan Blues la lucidité n'est plus là, ils font n'importe quoi . Nous savons où cela se passe et nous ne sommes pas dans le répressif. Je voudrais bien participer au Conseil de Prévention de la Délinquance avec d'autres membres de l'opposition. Nous avons une expertise, nous professionnels, ou nous pourrions peut-être apporter quelques idées à la réflexion. Pouvons-nous mettre en place ensemble quelque-chose pour faire que le quotidien du week-end, la nuit des gens de Parthenay, soit meilleur et que nous n'en arrivions pas à une extrémité que chacun fasse sa loi et veuille régler ses propres problèmes ? Pour travailler régulièrement avec les gendarmes, avec les jeunes que j'accompagne dans mon métier, les dépôts de plainte ne sont plus pris en considération car il n'y a plus assez de monde pour les traiter donc ce sont des mains courantes qui n'amènent jamais à rien.

M. LONGEARD : Je suis ouvert à toute proposition. La solution tout le monde la détient en partie. Je suis prêt à tout entendre. Par contre, il ne faut pas tomber dans l'exagération quand j'entends des personnes dire qu'il y a des lieux de non droit sur Parthenay car ce n'est pas vrai. Notre police municipale va partout.

Mme BELY : Nous ne mettons pas la police en cause. Il faudrait tout de même trouver des solutions par rapport à l'alcool à un moment donné. Il y a un travail qui a été fait entre les établissements scolaires et la mairie. J'ai participé à ces réunions qui avaient eu des effets positifs. Il n'y a pas très longtemps, j'étais avenue de la Gare un soir assez tard et il y faisait vraiment très mauvais. Que font tous ces jeunes à consommer de l'alcool ? Ce n'est pas possible. Il y a tout un travail à refaire avec les bars.

M. LONGEARD : Le responsable de la police municipale est déjà intervenu auprès des patrons de bars pour les informer de leurs devoirs. Nous ne pouvons pas contrôler non plus si les jeunes ont, dans leur sac à dos, des bouteilles d'alcool. Quand nous voyons des enfants mineurs qui se promènent à 2 heures du matin en pleine ville pour consommer de l'alcool, je me pose la question : « que font les parents » ? Je pense que là-dessus nous sommes tous d'accord.

Mme BELY : Nous sommes bien d'accord mais à un moment donné, j'y ai participé en tant que professeur du lycée Pérochon, il y a eu un travail qui a été fait, vous pouvez interroger M. BIRAULT, avec les parents d'élèves, les enseignants, les élèves pour essayer de voir comment on avançait.

M. LONGEARD : Nous faisons toujours des interventions dans les établissements scolaires par rapport à l'alcool et la drogue.

Mme BELY : Il faut tout un travail qui soit partagé pour pouvoir trouver des solutions.

M. LONGEARD : Si vous avez des solutions, je suis preneur.

Mme BELY : Nous vous avons dit que nous étions prêts à travailler.

Mme PROUST : Fixons la date.

M. LE MAIRE : Merci à toutes et à tous de votre participation et je vous souhaite une bonne soirée.

-----

Le compte rendu sommaire du Conseil Municipal a été affiché à la porte de la Mairie de Parthenay du 26 mai 2015 au 9 juin 2015.

Les SECRETAIRES de SEANCE ;  
Gilles BERTIN, Jean-Pierre GUILBAUD

Le MAIRE ;

Les MEMBRES ;